

JOURNAL OFFICIEL



DE LA

REPUBLIQUE DU BENIN

Paraissant les 1^{er} et 15 de chaque mois

SOMMAIRE GENERAL

LOIS ET DECRETS

SOMMAIRE ANALYTIQUE

Actes du Gouvernement de la République du Bénin

LOIS

Lois et Décrets

- Textes généraux

Loi n° 2019-16

du 22 mars 2019 portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé à Cotonou, le 27 novembre 2018, entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID), dans le cadre du financement du Projet d'interconnexion électrique régionale, dorsale Nord, 330 KV.....3

Ministère de l'économie et des Finances

Décret n° 2019-094 du 22 mars 2019 portant ratification de l'accord de prêt signé à Cotonou, le 27 novembre 2018, entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID), dans le cadre du financement du Projet d'interconnexion électrique régionale, dorsale Nord, 330 KV.....3

Loi n° 2019-17

du 22 MARS 2019 portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé à Cotonou, le 19 décembre 2018, entre la République du Bénin et la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC), dans le cadre du financement du Projet de construction, de renforcement et de réhabilitation de quarante-quatre (44) adductions d'eau villageoise (AEV) en République du Bénin.....16

Ministère de l'économie et des Finances

Décret n° 2019 - 095 du 22 mars 2019 portant ratification de l'accord de prêt signé à Cotonou, le 19 décembre 2018, entre la République du Bénin et la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC), dans le cadre du financement du Projet de construction, de renforcement et de réhabilitation de quarante-quatre (44) adductions d'eau villageoise (AEV) en République du Bénin.....16

Lois et Décrets

TEXTES GÉNÉRAUX

Loi n° 2019-16

du 22 mars 2019 portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé à Cotonou, le 27 novembre 2018, entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID), dans le cadre du financement du Projet d'interconnexion électrique régionale, dorsale Nord, 330 KV.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE a délibéré et adopté, en sa séance du 08 mars 2019 ;

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE promulgue la loi dont la teneur suit :

Article premier. – Est autorisée la ratification, par le Président de la République, de l'accord de prêt d'un montant de treize millions cent mille (13 100 000) Euros, soit huit milliards cinq cent quatre-vingt-treize millions trente-six mille sept cents (8 593 036 700) francs CFA, signé à Cotonou, le 27 novembre 2018, entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID), dans le cadre du financement du Projet d'interconnexion électrique régionale, dorsale Nord, 330 KV.

Art. 2. – La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.-

Fait à Cotonou, le 22 mars 2019

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,

Patrice TALON.

Le Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice et de la Législation,
Séverin Maxime QUENUM

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,
Romuald WADAGNI

Le Ministre de l'Énergie,
Dona Jean-Claude HOUSSOU

DÉCRET

MINISTÈRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Décret n° 2019-094 du 22 mars 2019 portant ratification de l'accord de prêt signé à Cotonou, le 27 novembre 2018, entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID), dans le cadre du financement du Projet d'interconnexion électrique régionale, dorsale Nord, 330 KV.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la loi n° 2019-16 du 22 mars 2019 portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé à Cotonou, le 27 novembre 2018, entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID), dans le cadre du financement du Projet d'interconnexion électrique régionale, dorsale Nord, 330 KV ;

Vu la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;

Vu le décret n° 2018-198 du 05 juin 2018 portant composition du Gouvernement,

DÉCRÈTE :

Article premier. – Est ratifié, l'accord de prêt d'un montant de treize millions cent mille (13 100 000) Euros, soit huit milliards cinq cent quatre-vingt-treize millions trente-six mille sept cents (8 593 036 700) francs CFA, signé à Cotonou, le 27 novembre 2018, entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID), dans le cadre du financement du Projet d'interconnexion électrique régionale, dorsale Nord, 330 KV et dont le texte se trouve ci-joint.

Art. 2. – Le présent décret sera publié au *Journal officiel*.